## MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

## Référence unique du mandat :

Type de contrat :			
		IDENITIEIANIT ODE	ANOIED SEDA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Service de l'Eau d'AUSSOIS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Service de l'Eau.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

convention que vous avez passée avec elle. Une dema - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre	ande de remboursement doit être présentée : FR 44 ZZZ 510505 e compte pour un prélèvement autorisé.				
DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DE	BITER DESIGNATION DU CREANCIER				
Nom, prénom :	Nom : COMMUNE AUSSOIS				
Adresse:	SERVICE DE L'EAU Adresse : 4, Rue de l'Eglise				
Code postal :	Code postal : 73500				
Ville:	Code postal : 73500 Ville : AUSSOIS				
Pays:	Pays : France				
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER					
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)  IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)					
<u>Type de paiement</u> : Paiement récurrent/répétitif <b>Y</b> Paiement ponctuel <b>Y</b>					
Signé à :	Signature :				
Le (JJ/MM/AAAA) :					
DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT ) :  Nom du tiers débiteur :					

## JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

## Rappel:

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le Service de l'Eau d'AUSSOIS. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le Service de l'Eau d'AUSSOIS.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.